



Conseil du Cheval  
Ile de France

Monsieur le Président  
Tony Estanguet

Lettre à Tony Estanguet pour public cross-country à Versailles

Paris le 25 juin 2024

Monsieur le Président,

Nous revenons vers vous au sujet de la jauge de 40 000 spectateurs au lieu des 100 000 attendus pour le cross-country du samedi 28 juillet 2024 dans le domaine des 900 ha du château de Versailles.

Cette position restrictive de la part du COJO que vous présidez nous amène à faire un pré-bilan des Sports Équestres au sein des JOP Paris 2024.

Dès le printemps 2015 la Fédération Française d'équitation (FFE) a proposé le site du château de Versailles pour y implanter les sports équestres et ainsi renforcer la candidature de Paris. Ceci dans le droit fil de l'objet statutaire du Comité International Olympique (CIO) : « médiatiser le sport pour en inciter la pratique grâce à l'héritage de l'événement Olympique ». Il n'est pas démesuré d'affirmer que, sans le Château de Versailles, Paris n'aurait pas obtenu les Jeux Olympiques. Versailles a dissuadé les candidatures concurrentes étrangères. Jamais dans les Jeux Olympiques un site aussi prestigieux a été utilisé. Il convenait aussi de conforter les sports équestres dans leur existence au sein de l'olympisme. Bien que présent parmi les sept disciplines olympiques depuis le VIIème siècle avant Jésus-Christ, il importe en permanence d'en justifier sa pérennisation.

Ce choix de la FFE tenait également à des raisons historiques. Louis XIV avait fondé « l'académie équestre de Versailles ». Ses écuyers rayonnant dans les cours européennes en ont été les ambassadeurs.

L'écuyer français François Robichon de la Guérinière a rédigé « École de Cavalerie », document technique porteur des racines de l'équitation Olympique. Ce livre est devenu la Bible de « l'École Espagnole de Vienne ».

Aussi on comprend mieux pourquoi l'« l'Équitation de Tradition Française » est inscrite au patrimoine immatériel de l'Unesco dont le Cadre Noir de Saumur et la Garde Républicaine de Paris en sont le conservatoire.

Monsieur le Président vous occultez cette représentation dans votre rubrique des sports équestres aux Jeux Olympiques bien que vous rappeliez que le Chateau de Versailles est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco !

La FFE, avec près de 700 000 licenciés est le premier sport féminin, troisième sport français derrière le football et le tennis et ne dispose pas des mêmes aides de l'État et des collectivités locales

Il est, entre autres grâce à l'élevage du cheval français, porteur de 41 médailles olympiques et d'économies dont rurale ;

---

Adresse : 56 rue des Renaudes-75017 PARIS

Association déclarée à la Sous-Préfecture de Boulogne-Billancourt le 7 mai 2002 sous le n° 47013956

SIRET : 442 695 441 00018 - APE : 913E

Téléphone : 01 47 66 34 52 - Télécopie : 01 42 67 08 51 - Messagerie internet : conseilduchevalidf@gmail.com



## Conseil du Cheval Ile de France

L'Île-de-France l'équitation n'a ni son stade de France, ni son Parc des Princes, ni son Roland-Garros. C'est pourquoi pour le dossier de candidature il a été saisi l'opportunité d'implanter un Centre Équestre Olympique sur le terrain limitrophe du domaine du château. Il appartient à la ville de Versailles. Il est impossible de construire des installations pérennes dans le domaine du château.

Le maire François de Mazieres à la suite d'un concours en a confié sa construction à la société ICADE.

C'est ce dossier qui a été retenu par le Comité International Olympique (CIO). Mais Monsieur le maire s'est rétracté et n'a pas tenu son engagement. Il a donc généré des installations équestres éphémères, plus coûteuses à l'organisateur puisque non amortissables sur plusieurs années. Alors que cette structure était indispensable dans la région Île de France où le ratio nombre de centres équestres par million d'habitants est 50 % inférieur à la moyenne nationale.

Cette frustration s'ajoute bien sûr au sujet des 100 000 spectateurs attendus ce dimanche 28 juillet 2024.

C'est d'autant plus regrettable qu'en portant à cheval la flamme olympique à Omaha- Beach le 29 mai dernier, j'ai maintenant le sentiment d'avoir invité le public à ne pas pouvoir assister au spectacle auquel on assure la promotion et de surcroît sans avoir la garantie d'une transmission télévisée à la hauteur de l'enjeu.

Essayons donc de gommer ces frustrations en revoyant l'accès du public pour 100 000 spectateurs ce dimanche 28 juillet 2024.

Nous attendons pour ce faire une réunion présidée par Monsieur le préfet de Versailles sachant qu'il convient de prendre en compte que :

- Le 28 juillet 2024 est un dimanche.
- Les franciliens ne vont pas au travail
- Les poids-lourds sont interdits
- En semaine les transports en commun regroupent 3 ,5 millions de voyageurs
- Les dimanches et jours fériés ils sont 2 ,4 millions ce qui donne une marge de 1 ,1 millions.
- Que les événements Olympiques à l'ouest parisien débutent et se terminent en alternance et non de façon concomitante, avec un maximum de public de 269 341 personnes incluant les 100 000 souhaitées pour les sports équestres (cf. Tableau ci joint)
- C'est également plusieurs millions d'euros de recettes
- Qu'il est irresponsable de ne pas tenir compte des transports individuels, ente autres automobiles des étrangers venant de Grande-Bretagne, d'Irlande, et du nord de l'Europe : Suède ,Danemark ,Hollande ,Belgique ,etc. Ils sont les touristes d'aujourd'hui et de demain !

Vouloir imposer l'exclusivité du transport en commun relève de l'irréalisme. Des solutions existent, alors qu'occulter le problème ce n'est pas le résoudre. Ce serait pour demain se voir confronté à des réalités inquiétantes.

---

Adresse : 56 rue des Renaudes-75017 PARIS

Association déclarée à la Sous-Préfecture de Boulogne-Billancourt le 7 mai 2002 sous le n° 47013956

SIRET : 442 695 441 00018 - APE : 913E

Téléphone : 01 47 66 34 52 - Télécopie : 01 42 67 08 51 - Messagerie internet : conseilduchevalidf@gmail.com



**Conseil du Cheval**  
Île de France

Il y a sur place des solutions de surcroît lucratives.  
C'est ce que nous vous proposons d'étudier sous l'autorité de Monsieur le préfet de Versailles.  
Dans cette rapide perspective nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos sentiments les meilleurs.

François LUCAS  
Président du Conseil du Cheval Île-de-France

**Copie :**

- Monsieur le préfet de Versailles
- Monsieur le premier ministre
- Monsieur le président du Sénat
- Monsieur le président du CIO
- Monsieur le président de la FEI
- Monsieur le President FFE
- Monsieur le Ministre de l'intérieur
- Monsieur le Ministre des Transports
- Monsieur le Ministre des finances